

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

MERCREDI 1er DÉCEMBRE 2021, 20H00

CENTRE DU VALLON, SAINT-CERGUE

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires a été convoquée le 10 novembre 2021 selon les statuts et dans le respect des délais. Elle est présidée par Thierry Genoud, président du Conseil d'administration. Patrick Freudiger en assume le secrétariat.

Thierry Genoud déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil et enregistrement des présences, quorum
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de décembre 2020 (par consultation)
4. Rapport de gestion du Conseil d'administration
5. Comptes et bilan de l'exercice 2020/2021
6. Rapport de l'organe de révision
7. Acceptation des comptes de l'exercice
8. Décharge au Conseil d'administration
9. Reprise des actions d'actionnaires privés
10. Nomination de représentants des privés au Conseil d'administration
11. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour n'amène aucun commentaire.

1. Accueil et enregistrement des présences, quorum

La feuille de présence permet de constater que 15 actionnaires (1 collectivité publique et 14 privés) sont présents, représentant un total de 12'815 actions (89% des actions). L'actionnaire Région de Nyon est représenté par trois délégués. Sept représentants de communes sont également présents

L'Assemblée peut donc être tenue et délibérer valablement.

2. Désignation des scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés.

3. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale ordinaire (consultation du 18 novembre au 15 décembre 2020

Il est approuvé à une large majorité moins une abstention.

4. Rapport de gestion du Conseil d'administration 2020-2021

Les faits marquants de l'exercice 2020-2021 sont notifiés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration qui a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Le président présente les cinq nouveaux administrateurs ; il revient sur les résultats particuliers de cette saison qui a été tronquée par la fermeture temporaire du parking des Dappes et la non-ouverture de la partie française du domaine Jura-sur-Léman.

Le directeur présente sommairement les différents travaux de maintenance lourde qui ont été accomplis ainsi que les réalisations du programme d'investissement transfrontalier. Le chantier du bâtiment d'accueil a débuté en septembre et le radier a été réalisé avant l'arrivée de l'hiver.

Plusieurs questions d'éclaircissement sont posées par les actionnaires.

L'une concerne le Magic pass. Il est répondu que des discussions sont en cours et que la question de l'adhésion et de l'intégration sont liés au chiffre d'affaires des dernières saisons. Il est donc prématuré pour Jura sur Léman de faire valoir sa candidature.

L'autre concerne le foncier, il est rappelé le rôle de la Sofren dans l'acquisition du terrain des Dappes dans cette opération.

Une dernière question porte sur le domaine de Saint-Cergue pour lequel, l'historique de l'engagement de la commune est rappelé en 1990 et 2005 ; il est demandé qu'une solution soit trouvée.

5. Comptes et bilan de l'exercice 2020-2021

Les comptes de l'exercice 2020-2021 sont présentés.

Une question porte sur une différence de 30'000.- CHF entre le rapport de la SA et celui du réviseur. Il est répondu que cette différence est en lien avec la prestation du chef d'exploitation du télésiège Dappes-Dôle qui n'a pas été facturé à l'exploitant du fait de la maladie du titulaire.

La présentation n'appelle pas d'autres remarques particulières.

6. Rapport de l'organe de révision

Le rapport n'amène aucune remarque.

7. Acceptation des comptes de l'exercice

Les comptes 2020-2021 sont acceptés à l'unanimité.

8. Décharge au Conseil d'administration

Décharge est donnée au Conseil d'administration à l'unanimité.

9. Reprise des actions d'actionnaires privés

M. et Mme Cuttat souhaitent remettre leurs deux actions à la Région de Nyon.

Mme Bory souhaite remettre ses deux actions à M. Olivier Tappy.

Conformément à l'art. 10 des statuts lorsque des actionnaires souhaitent remettre des actions (aliénation), les autres actionnaires ont un droit d'acquisition prioritaire. Les actionnaires intéressés à reprendre ces actions ont un délai d'un mois pour se manifester à compter de ce jour.

10. Nomination de représentants privés au Conseil d'administration

Alain Domenig qui était au Conseil d'administration jusqu'au 30 juin 2021 représentant de Jura lac lorsqu'il exerçait une activité politique souhaite continuer son mandat en tant que représentant des privés.

Etienne Bovard, représentant des privés au Conseil d'administration souhaite poursuivre son mandat.

L'assemblée générale valide à l'unanimité ces deux candidatures.

11. Divers et propositions individuelles

Thierry Genoud remercie l'Assemblée et la commune de St-Cergue pour son accueil et cède la parole à Paul Menard, qui convie les participants à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h55.



Thierry Genoud
Président



Patrick Freudiger
Secrétaire